

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**DIRECTION DES AFFAIRES IMMOBILIERES ET DU PATRIMOINE (DAIP) – Pôle de la maîtrise d’ouvrage**

**DIRECTION DE LA LOGISTIQUE PARLEMENTAIRE (DLP) – DIVISION DE LA RESTAURATION ET DE L’HEBERGEMENT**

**RECRUTEMENT D’UN PROGRAMMISTE EN VUE DE**

**LA RÉORGANISATION ET DE LA RÉNOVATION DES SITES DE RESTAURATION DE L’ASSEMBLÉE NATIONALE**

**MARCHÉ 25M031-00L**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**(RC)**

**DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :**

**Vendredi 18 juillet 2025 à 12h00**

**VISITE FACULTATIVE :**

Les candidats auront le choix entre l’une des dates ci-dessous :

**- Lundi 30 juin 2025 à 9 h**

**- Jeudi 3 juillet 2025 à 9 h**

**- Mardi 8 juillet 2025 à 9 h**

**Lieu de rendez-vous pour la visite : 126 rue de l’Université - 75007 Paris**

**Important : cf. modalités visite en annexe 2.**

**Attention : Inscription au plus tard le 4e jour ouvré avant la date de la visite.**

*Pour tout renseignement complémentaire relatif aux modalités de visite, contacter par courriel :  
M. Jean-Philippe GUERIAUX, directeur de la restauration :*

[Jean-Philippe.Gueriaux@assemblee-nationale.fr](mailto:%20Jean-Philippe.Gueriaux@assemblee-nationale.fr@assemblee-nationale.fr)

**REMISE ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE**

**EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2132-2 ET R. 2132-7 du code de la commande publique**

# Section I

**Pouvoir adjudicateur**

## Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur

**Assemblée nationale**

126 rue de l’Université - 75355 PARIS 07 SP

Profil acheteur : PLACE (plateforme des achats de l’État)

Adresse du profil acheteur : **https://www.marches-publics.gouv.fr**

## Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Les questions portant sur les pièces de marché doivent être adressées via la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l’Assemblée nationale, accessible depuis le site :

<http://www.assemblee-nationale.fr> (rubrique « marchés publics »), ou à l’adresse url :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

## Adresse à laquelle une copie de sauvegarde peut être ENVOYÉE (adresse postale)

***(Attention : ne pas déposer de pli à cette adresse)***

Assemblée nationale

Direction de la Logistique parlementaire (DLP) – Division de la restauration et de l’hébergement

126 rue de l’Université

75355 PARIS 07 SP

## Adresse physique à laquelle la copie de sauvegarde peut être DÉPOSÉE

## (Attention – Ne pas envoyer de pli à cette adresse)

Assemblée nationale

Direction de la Logistique parlementaire (DLP) – Division de la restauration et de l’hébergement

233 boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

## Type de pouvoir adjudicateur : ASSEMBLÉE NATIONALE - ÉTAT

# Section II

**Objet du marchÉ**

## Type de marché :

Prestations intellectuelles

## Objet du marché

Le présent marché a pour objet une assistance à maîtrise d’ouvrage en vue de la réorganisation et de la rénovation des sites de restauration de l’Assemblée nationale.

La mission consiste en l’établissement d’un diagnostic et la fourniture d’études fonctionnelles de scénarios.

Le titulaire du marché devra combiner une expérience de programmation technique et architecturale en site occupé et dans des domaines patrimoniaux à une expertise reconnue dans le domaine de la restauration, en économie de la construction, en développement durable et en accessibilité à tous.

La mission requiert une expertise poussée des pratiques de l’Assemblée nationale en matière de restauration collective et commerciale ainsi qu’une connaissance fine des évolutions les plus récentes concernant les besoins de la maitrise d’ouvrage et les attentes des usagers.

## Forme du marché

Le présent marché prend la forme d’un marché ordinaire.

## Durée et délais d’exécution du marché

Le marché est conclu pour une durée prévisionnelle estimée à 5 mois, à compter de sa notification conformément à l’article 13.1.1 du CCAG-PI.

Les délais de réalisation des missions et de remise des livrables sont fixés à l’article 7 du CCTP.

Une prolongation du délai d’exécution peut être accordée par l’Assemblée nationale dans les conditions de l’article 13.3 du CCAG-PI.

## Prestations similaires

En complément de la mission faisant l’objet du présent marché, l’Assemblée nationale se réserve le droit de passer avec son un marché de service sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire du présent accord-cadre conformément à l’article R. 2122-7 du code de la commande publique.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

## Allotissement :

□Oui⮽ **Non**

## Lieu d'exécution

Assemblée nationale, 75007 Paris.

## Les variantes sont-elles autorisées ?

□ Oui ⮽ **Non**

## Nomenclature communautaire pertinente (CPV)

**71241000-9 Études de faisabilité, service de conseil, analyse**

# Section III

**PROCÉDURE**

* 1. **Type de procédure**

**Procédure adaptée**, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-5 du code de la commande publique (CCP).

* 1. **Critères de sélection des candidatures**

Les candidats seront sélectionnés sur la base de leurs capacités professionnelles, techniques et financières à exécuter le marché compte tenu de ses caractéristiques principales.

Ces éléments seront analysés sur la base des justificatifs présentés par les soumissionnaires dans la partie « candidature » de leur dossier (cf. §4 de la section IV ci-après).

L’Assemblée nationale se réserve le droit d’analyser les offres avant les candidatures, conformément à l’article R. 2161-4 du code de la commande publique.

*Si le candidat entend demander la prise en compte des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens existant entre ces opérateurs et lui-même, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques en produisant, pour ces derniers, les mêmes documents que ceux qui sont exigés de lui à la section IV du présent règlement de la consultation. Il doit également apporter la preuve qu’il en disposera pour l’exécution du présent marché en produisant un engagement écrit de chacun de ces opérateurs économiques.*

* 1. **Critères d’attribution**

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l’offre la plus avantageuse au regard des critères énoncés en **annexe 4** du présent règlement de la consultation.

L’Assemblée nationale pratiquera une notation de chacun des critères sur une échelle de 0 à 5, 5 étant la meilleure note.

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée.

* 1. **Négociation (le cas échéant)**

En application de l’article L.2123-1 du CCP, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant déposé une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l’offre et notamment sur le prix. Les thèmes sur lesquels l’Assemblée nationale pourrait être amenée à négocier sont propres à chaque candidat invité à négocier. L’Assemblée nationale **se réserve la possibilité de ne négocier qu’avec les trois candidats dont les offres initiales**, éventuellement régularisées, seront les mieux classées en application des critères de sélection mentionnés à **l’annexe 4** du présent règlement de la consultation.

L’ouverture de la négociation sera annoncée par courriel à l’adresse électronique indiquée par le candidat dans l’acte d’engagement. Elle indiquera les modalités de la négociation, ainsi que les principaux thèmes sur lesquels elle portera. Le délai dont disposeront les candidats pour fournir une offre modifiée après la négociation sera précisé dans ce courriel.

Toutefois, en application des dispositions de l’article R. 2123-5 du CCP, le marché pourra être attribué sur la base des offres initiales sans négociation.

* 1. **Renseignements d’ordre administratif**

La langue devant être utilisée dans l’offre est le français.

Le délai de validité des offres est de **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

* 1. **Échanges d’informations avec les candidats (le cas échéant)**

Les candidats sont informés que les échanges d’informations avec le pouvoir adjudicateur (demandes de complément de candidature en application des articles R. 2144-2 et R. 2144-6 du CCP ou de précision sur les offres) seront effectués par courrier électronique ou par la plateforme PLACE, en utilisant l’adresse électronique indiquée par le candidat dans l’acte d’engagement.

* 1. **Renseignements complémentaires (le cas échéant)**

Les renseignements complémentaires éventuels sur le cahier des charges sont communiqués par l’Assemblée nationale, **au plus tard quatre (4) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres**, aux candidats ayant retiré un dossier de consultation sur le portail de la commande publique de l’Assemblée nationale ou auprès de la Division des Achats et de la Commande Publique.

Les demandes de renseignements complémentaires doivent être adressées à l’Assemblée nationale **au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres**.

* 1. **Documents à fournir par l’attributaire du marché**

L’attributaire disposera d’un **délai de quatre (4) jours ouvrables** pour produire les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant qu’il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ainsi que les autres pièces demandées aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

S’il est en redressement judiciaire, il devra également fournir, en plus des pièces énumérées ci-dessus, la copie du ou des jugements prononcés.

# Section IV

**AUTRES RENSEIGNEMENTS**

* 1. **Conditions relatives au marché**

**Cautions et garanties exigées (le cas échéant)** : Aucune caution n'est exigée.

**Modalités essentielles de financement et de paiement** : Budget de l'Assemblée nationale – ressources propres. État français. Le mode de paiement par l'Assemblée nationale est le virement bancaire, le paiement intervenant dans un délai de 30 jours.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché** (le cas échéant) : Le groupement d’opérateurs économiques peut être soit solidaire, soit conjoint. En cas de groupement conjoint, l’acheteur impose que le mandataire soit solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution de ses obligations contractuelles.

* 1. **Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l’acheteur public)**
* Règlement de la consultation (RC) et ses annexes, dont le cadre de réponse technique ;
* Acte d’engagement (AE) et ses annexes dont la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
* Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe ;
* Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
  1. **Visite facultative du site**

La visite du site préalablement à la remise des offres est **facultative** (voir **annexe 2** « Modalités de visite »).

* 1. **Composition du dossier d’offre**
* **un premier dossier intitulé « CANDIDATURE »** :

Le candidat peut choisir de présenter sa candidature :

* soit en fournissant les déclarations du candidat (DC1, DC2) et les déclarations ou documents demandés ;
* soit sous la forme du document unique de marché européen (DUME).
* **Candidature hors e-DUME**
* ***Éléments relatifs à la capacité juridique***
* **Lettre de candidature** (imprimé DC1 disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>) ou document équivalent. En cas de groupement, une seule lettre de candidature est établie pour l'ensemble du groupement ; elle est renseignée et signée par tous les membres du groupement ; elle précise la nature du groupement et désigne un mandataire ;

* **Déclaration sur l’honneur** prévue à l’article R. 2143-3 du code de la commande publique (*modèle proposé en annexe 1 au présent règlement de la consultation*).
* ***Éléments relatifs aux capacités économique et financière***
* **Déclaration concernant le chiffre d'affaires** global de l'entreprise et le chiffre d'affaires concernant des prestations équivalentes à celles du présent marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
* ***Éléments relatifs aux références professionnelles et capacités techniques***
* **Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat** liés à l’objet du marché et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
* **Liste de prestations en rapport direct avec l’objet du marché, effectuées par le candidat** au cours des trois dernières années, indiquant la date, le montant, le lieu, la nature des prestations exécutées et les coordonnées d’un interlocuteur pour chaque référence citée ;

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tous moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il se présente.

*Rappel : Si le candidat entend demander la prise en compte des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens existant entre ces opérateurs et lui, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques en produisant les mêmes documents concernant ces derniers que ceux qui sont exigés de lui ci-dessus. Il doit également apporter la preuve qu'il en dispose pour l'exécution du présent marché en produisant un engagement écrit de l'opérateur économique.*

* **Candidature sous forme de e-DUME**

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d’un formulaire DUME. Celui-ci devra contenir les informations relatives aux capacités juridique, économique, financière, professionnelle et technique demandées ci-dessus.

Le formulaire DUME est disponible sur la plateforme PLACE sur la base d’un modèle établi par l’acheteur à l’occasion de la consultation ou par le biais du Service DUME :

[https://dume.chorus-pro.gouv.fr](https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/).

* **et un second dossier intitulé « OFFRE » contenant** :

1. **l'acte d'engagement** dûment complété, daté et signé, et son annexe ;
2. **la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)** dûment complétée ;
3. **le cadre de réponse technique (annexe 5) dûment complété, valant mémoire technique,** permettant d’apprécier l’offre du candidat par rapport à chacun des critères et sous-critères d’attribution figurant dans l’**annexe 4** au présent règlement ;
   1. **Modalités de remise des offres**

Conformément aux dispositions de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les dossiers doivent être déposés **exclusivement par voie électronique** sur le portail de dématérialisation des marchés publics de l'Assemblée nationale : plateforme des achats de l’État (PLACE), accessible à l’URL suivante :

http://www.assemblee-nationale.fr (rubrique marchés publics)

ou à l'adresse suivante :

**https://www.marches-publics.gouv.fr**

**L’inscription sur le site, gratuite, est obligatoire**. Elle permet de bénéficier des alertes par courriel en cas d'avis rectificatif ou de renseignements complémentaires éventuels sur le dossier de la consultation.

Afin de préparer le dépôt de la réponse électronique, il est recommandé de procéder à un diagnostic du poste de travail pour en vérifier la configuration. Un test de configuration est accessible sur la page d’accueil de la plateforme PLACE.

Les prérequis techniques nécessaires à l’utilisation du site sont mentionnés sur toutes les pages de la plateforme (rubrique « Prérequis techniques » en bas de page).

La signature électronique des formulaires de candidature et des pièces du dossier **n’est pas exigée**.

Le candidat dont l’offre aura été retenue sera invité à produire un acte d’engagement portant une signature manuscrite de la personne ayant pouvoir d’engager l’entreprise, ainsi que le cachet de celle-ci.

Informations techniques importantes : la **durée du dépôt** dépend directement de la **taille des fichiers transmis** et de la **qualité de votre connexion Internet**. L'utilisation du protocole sécurisé HTTPS augmente également la durée de cette opération. **Les candidats sont donc invités à s’organiser afin que leurs dépôts arrivent dans les délais prévus dans le règlement de la consultation.**

Une **copie de sauvegarde**, par transmission sur support physique électronique (clé USB, carte mémoire…) ou sur support papier, est recommandée. Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans le délai imparti pour la remise des offres à la division des Achats et de la commande publique de l’Assemblée nationale (adresse indiquée dans la section I du présent règlement de la consultation). Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant le nom du candidat et la mention lisible : « Marché 2022DAIP-07 – copie de sauvegarde du dossier d'offre ».

**Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites indiquées sur la première page du présent règlement de la consultation ne seront pas retenus.**

**Les pièces du marché ne doivent faire l’objet d’aucune modification.**

**ANNEXE 1**

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR  
relative aux interdictions de soumissionner**

Je, soussigné

en qualité de

agissant pour le compte de (société, entreprise) :

déclare sur l’honneur que l’entreprise

n'entre dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et notamment est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait à       , le

Signature

**ANNEXE 2**

**ModalitÉs DE LA visite FACULTATIVE du site**

La visite des sites de l’Assemblée nationale avant la remise des offres est **facultative.**

**La durée de la visite est estimée à 3 heures (de 9 h à midi).**

Les candidats auront le choix parmi l'une des **trois dates** figurant en page de garde du présent document.

La demande d'inscription à la visite s'effectue à l'aide du formulaire figurant à l’annexe 3, qui devra être dûment complété et envoyé par courriel aux adresses suivantes :

[agran@assemblee-nationale.fr](mailto:agran@assemblee-nationale.fr)

et [Jean-Philippe.Gueriaux@assemblee-nationale.fr](mailto:Jean-Philippe.Gueriaux@assemblee-nationale.fr)

|  |
| --- |
| **MESURES DE SÉCURITÉ**  **IMPORTANT**  **Le formulaire d’inscription à la visite doit être renvoyé au plus tard  le 4e jour ouvré** *(du lundi au vendredi)* **avant la date choisie pour la visite avec la copie d’une pièce d’identité *(CNI, passeport)* de(s) la personne(s) effectuant la visite.** |

**Le ou les représentants** du candidat se présenteront au jour et à l'heure convenus à l’adresse indiquée en page de garde, muni(s) d'une pièce d'identité.

Le nombre de personnes par entreprise autorisées à visiter le site est **limité à 2.**

**ANNEXE 3**

## INSCRIPTION À LA VISITE

## MARCHÉ 25M031-00L

Nom de la société :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

**IMPORTANT : MESURES DE SÉCURITÉ\***

**Noms des personnes, en nombre inférieur ou égal à 2, qui effectueront la visite (joindre une copie de la carte d’identité ou du passeport) :**

**Date choisie pour la visite :**

**À COMPLÉTER INTÉGRALEMENT ET À RETOURNER   
AU PLUS TARD le 4e JOUR OUVRÉ AVANT LA VISITE (*du lundi au vendredi*)**

**par courriel aux adresses suivantes :**

agran@assemblee-nationale.fr

et Jean-Philippe.Gueriaux@assemblee-nationale.fr

*Toutes les demandes de renseignement relatif aux modalités de visite doivent être adressées sur le profil acheteur.*

**\* les personnes n’ayant pas respecté ces consignes se verront refuser l’accès.**

# ANNEXE 4

# CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le marché sera attribué au candidat qui aura remis l’offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés dans les conditions définies ci-dessous :

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères d’attribution de l’offre | Coefficient de pondération |
| 1. Valeur technique | **60** |
| Critère 1 – Pertinence de la constitution de l’équipe projet dédiée aux prestations, appréciée au regard :   * de l’organigramme et organisation de l’équipe dédiée au marché, avec présentation de l’interlocuteur unique ; * du rôle de chaque intervenant et articulation des tâches entre les intervenants ; * de la qualité des moyens humains prévus pour l’exécution de la mission pour les compétences exigées au regard des CV et qualifications des personnes référentes affectées à la mission (expérience, références de projets de taille, de nature et de complexité similaire au présent marché). | 20 |
| Critère 2 – Cohérence de la méthodologie d’intervention proposée, appréciée au regard de :   * la compréhension des enjeux de la mission et de ses objectifs au regard de la spécificité de l’institution ; * la proposition d’une méthodologie détaillée et adaptée à la réflexion pour chaque phase et sous-phases ; * la qualité des documents types de restitution (exemples renseignés de documents élaborés dans le cadre de missions similaires effectuées pour le compte d’autres maîtres d’ouvrage). | 30 |
| Critère 3 – Pertinence de l’organisation de la mission, appréciée au regard :   * du nombre de jours que le soumissionnaire entend consacrer à chaque phase ; * des modalités d’organisation de la mission tenant compte du calendrier de la mission (art. 7 du CCTP) | 10 |
| 1. Prix   *(DPGF, fichier Excel joint en annexe de l’acte d’engagement)* | **40** |

Les critères sont appréciés au regard des informations portées dans le cadre de réponse technique (annexe 5).

*L’Assemblée nationale pratiquera une notation sur une échelle de 5 points pour chaque critère, 5 étant la meilleure note. Chaque note sera ensuite affectée des coefficients ci-dessus afin de définir une note globale. Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée.*

# ANNEXE 5

Cadre de réponse technique **à remplir par le candidat et à joindre à l’offre**

*(document Word)*

**Ce document revêtira un caractère contractuel**